

La nouvelle circulaire missions en six points-clés

Pour le SNPI-FSU, la redéfinition des missions devait aboutir à recentrer les missions des inspecteurs sur leur action pédagogique dans la perspective d'une amélioration du service public d'éducation au service d'une démocratisation de la réussite scolaire. Le ministère partageait cette vision qui s'inscrivait dans la logique de la loi de refondation.

C'est donc un véritable changement de paradigme qui a guidé l'écriture de cette circulaire par rapport à la circulaire précédente qui référait nos objectifs d'action à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le ministre et par la représentation nationale (LOLF). La finalité première désormais est celle d'un « droit à l'éducation [...] garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. »

1 Le cœur du métier : inspection, évaluation et formation

La circulaire recentre le métier d'inspecteur sur l'inspection, l'évaluation et la formation. Les réalités quotidiennes nous surchargent en permanence de tâches de toute nature, au point que, sur l'ensemble du territoire, on en vient maintenant à constater une diminution notable de l'activité d'inspection. Cette circulaire légitime totalement que nous fassions désormais le choix de prioriser inspection, évaluation et formation.

2 L'inspection comme une activité « globale »

L'inspection individuelle reste un élément clé de l'évaluation et de la formation mais l'action de l'inspecteur ne se limite pas à l'inspection individuelle et ponctuelle, parce que cette dernière ne constitue pas une finalité en soi. C'est l'accompagnement et la formation des personnels qui constituent la finalité. L'inspection est définie comme une activité globale où inspection individuelle, évaluation d'école ou d'établissement, accompagnement et formation doivent constituer un ensemble cohérent.

3 Formation initiale et continue

La circulaire demande que les inspecteurs réinvestissent la formation initiale en intervenant dans les ESPE et dans la formation continue des enseignants et tout particulièrement des PEMF et PFA. Cela ne pourra se faire qu'aux conditions de priorisation de ces tâches, les inspecteurs n'ayant aujourd'hui pas le temps matériel de telles interventions.

4 La circonscription de premier degré

« L'inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré assure le pilotage global de sa circonscription. Il est le premier interlocuteur des personnels enseignants, des directeurs d'école et des usagers ». On ne peut dire plus clairement les choses : l'IEN-CCPD assure le pilotage global de sa circonscription. Voilà une affirmation plus rassurante que celles du récent rapport IGEN sur les circonscriptions!

5 Participer à l'élaboration du projet académique

L'ensemble des inspecteurs participe à l'élaboration du projet académique, sans que soient hiérarchisés les corps et les spécialités. Il importe donc que des collèges académiques, animés par les doyens, soient effectifs dans toutes les académies pour tous les degrés d'enseignement.

La déclinaison départementale de la politique académique nécessite des mises en œuvre particulières pour le premier degré : elles se construisent dans les échanges en Conseil d'IEN, principe qui devrait, dans certains départements, obliger à repenser leur fonctionnement.

6 Management ?

Et non... Le terme n'a pas été repris par la nouvelle circulaire. Signe d'une conception différente de nos missions. C'est désormais « l'accompagnement des personnels » qui caractérise notre métier et pas la « gestion des ressources humaines et pédagogiques ». Nous ne pouvons que nous réjouir du changement de termes.